



INFORMATIONS MUNICIPALES SEPTEMBRE OCTOBRE 2009

Bonjour à tous,
Une nouvelle page
d'informations rapides pour
cette rentrée et avant la
parution de notre bulletin de
fin d'année. Bien cordialement
à vous.

Le Maire : Jean-Jacques
POTELLE

OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Le lundi entre 9 h et 10 h (permanence de
Mme AUBERT, Adjointe au Maire)**

Le mardi entre 17h30 et 19h

**Le jeudi entre 18h et 19h (permanence de
M. POTELLE, Maire)**

**Pour toute urgence : demande de rendez-vous
par fax au 03 44 51 26 39**

par mail : mairie.cressonsacq@wanadoo.fr

PENSEZ A VERIFIER LES DATES LIMITE DE VALIDITE DE VOTRE CARTE NATIONALE D IDENTITE ET DE VOTRE PASSEPORT.

En temps normal, il faut compter au moins 15
jours pour obtenir un nouveau document,
mais en certaines périodes on peut attendre un
mois. Pour tout renouvellement vous devez
remettre votre ancienne carte périmée, si vous
n'êtes pas en mesure de la remettre il vous en
coûtera 25 euros, quelque soit la raison

Pour le passeport, nous vous rappelons qu'il
est maintenant biométrique et qu'il doit être
demandé dans un chef lieu de canton,
ESTREES SAINT DENIS, SAINT JUST EN
CHAUSSEE ou encore CLERMONT, mais
ces mairies ont des jours et des heures
précises pour recevoir vos demandes, merci
de vous en informer avant.

DERATISATION :

La société FHS passera comme tous les ans
distribuer le raticide. Cette distribution se fera
le JEUDI 1^{er} octobre dans l'après-midi. Si
vous n'êtes pas chez vous, faites le prendre

par un voisin. Vous pourrez toujours en retirer
en mairie aux heures de permanence.

DECHETS VERTS :

Le dernier ramassage en porte à porte se fera
le mardi 29 septembre, c'est fini pour cette
saison. La déchetterie de LA NEUVILLE
ROY est à votre disposition toute l'année
pour recevoir vos déchets verts.

BAIGNADE INTERDITE DANS LES MARES :

Certains d'entre vous ont pu s'interroger de
voir implanté une interdiction de baignade
dans les mares du village, mais sachez que
cette signalétique est rendue obligatoire et est
accompagnée d'un arrêté de police du Maire,
quand il y a un point d'eau permanent ou non
sur le domaine public de la commune.

DEGRADATION VOLONTAIRE :

Eh oui, ça devient pénible, des énergumènes
n'entendent pas respecter le bien mobilier
public et n'ont d'autres envie que de casser.
Ceci a déjà coûté près de 6 000 euros cette
année à la commune, donc à vos impôts, car il
n'y a pas de subvention pour payer les
dégradations. Tout contrevenant qui sera
identifié sera surpris de la note à payer, il ne
lui sera fait aucun cadeau.

DISTRIBUTION EAU POTABLE :

Le changement de tous les branchements
plomb a causé quelques coupures. Toutes nos
excuses. Dès octobre, il n'y aura plus de
branchement plomb sur la commune. Si vous
avez été oublié, faites le savoir en mairie. Par
ailleurs une grosse fuite d'eau a été détectée et
réparée sur la commune de CRESSONSACQ.

ENQUETE PUBLIQUE :

Une enquête publique sera conduite, à la
demande du Préfet de l'Aisne sur l'extension
du périmètre de la zone d'épandage de
calcifield dans 57 communes du département

de l'Aisne et 87 communes du département de l'Oise. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de CRESSONSACQ le 20 novembre 2009 entre 15 h et 18 h. Chacun et chacune d'entrevous qui le souhaiteront pourront venir consulter le dossier et faire part de leurs observations sur le registre d'enquête.

ACTIVITES CINEMA :

Nos dernières séances de cinéma ont connu un réel succès avec une moyenne de fréquentation de plus de 40 spectateurs. Pour expliquer ce succès, il faut remercier le CCAS de la commune qui a organisé la brocante 2009 et décidé de consacrer l'intégralité des bénéfices pour offrir des séances de cinéma à tous les enfants du village. Cette action est méritante, il faut le reconnaître, espérons qu'elle pourra être renouvelée, mais aussi que chacun aura à cœur d'encourager cette action en fréquentant le plus régulièrement possible les séances de cinéma, mais aussi toutes les autres actions communales qui contribuent toutes à apporter du dynamisme et de l'intérêt à notre collectivité.

Les prochains films :

NEUILLY SA MERE le 15 octobre prochain à 19 h 30. Une comédie très appréciée du public. GRATUIT pour les enfants, 4 euros pour les adultes.

LE PETIT NICOLAS, le 12 novembre prochain à 19 h 30. De grands souvenirs pour ceux et celles qui ont lu les aventures du « PETIT NICOLAS » dans leur jeunesse. Un très beau film qui vient de sortir et qui connaît un beau succès. GRATUIT pour les enfants, 4 euros pour les adultes.

L ACTIVITE INFORMATIQUE :

Voilà près d'un an que cette action est en préparation, les fonds ont été trouvés pour acheter le matériel, ce projet a été soutenu et aidé par la CAISSE D EPARGNE de PICARDIE, par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et par le Conseil Municipal de CRESSONSACQ. L'association « AU GRE DU SACQ » porte ce projet et va le mettre en place dans les toutes prochaines semaines. Les animateurs formateurs sont tous bénévoles, les séances de formation se dérouleront donc aux jours et

heures de leur moment de liberté. Que chacun soit remercié pour accepter de donner de son temps libre pour les autres.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Lors de sa dernière réunion du 23 septembre, le conseil municipal a pris deux décisions importantes pour alléger la fiscalité foncière sur les propriétés bâties. Cette décision est spécifique à la commune et n'est pas imposée aux autres collectivités.

Cette décision permettra aux propriétaires réalisant des travaux d'économie d'énergie ou d'installation d'équipement permettant d'économiser de l'énergie ou utilisant les énergies nouvelles d'obtenir un dégrèvement de leur taxe foncière bâtie. Sont concernées par cette mesure, les maisons neuves terminées après le 1^{er} janvier 2009 et les maisons achevées avant le 1^{er} janvier 1989.

L'obtention de ce dégrèvement se fera automatiquement par les services fiscaux, puisque les conditions sont celles, appliquées par l'Etat, pour le dégrèvement sur l'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus, vous pouvez aller sur le site internet consulter les textes des délibérations CM-2009-36 et 37 du 23/09/09. Plus d'explication dans le bulletin municipal de fin d'année, puisque ces décisions ne s'appliqueront qu'à partir de 2010 et pas avant.

Pourquoi, me direz-vous, le conseil municipal se prive t-il d'une partie de ses ressources directes, tout simplement parce qu'il est conscient qu'il faut agir pour préserver la terre de nos enfants et que cette protection ne pourra être réussie qu'avec la volonté de chacun selon ses moyens. Il en est de même pour notre projet d'extension du village nous faisons un gros effort pour un beau projet, simplement parce que la situation l'exige et qu'il faut que chacun s'y mette.

GRIPPE A :

S'il devait y avoir vaccination pour se préserver du H1N1, **le centre de vaccination est situé à la salle des fêtes SAINT JUST EN CHAUSSEE.**

Si vous souhaitez recevoir directement les informations municipales sur votre adresse @mail, merci de nous la communiquer à mairie.cressonsacq@wanadoo.fr . Vous serez

*aussi informés ainsi de toute information
urgente tel (coupure d'eau électricité, météo...)*